



CS_2023_30

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 05 juillet 2023

En l'absence de quorum, le Comité syndical du 23 juin 2023, dûment convoqué par une convocation en date du 16 juin 2023, n'a pas pu délibérer valablement. En application de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, les membres du comité syndical se sont ainsi réunis Salle de la Boussole à PORNIC le 05 juillet 2023 à onze heures sur convocation adressée le 29 juin 2023 sous la présidence de Jean-Michel BRARD et ont délibéré sans condition de quorum.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir reçu de M. SEZESTRE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER (*pouvoir reçu de M. TAILLANDIER*), Alain COUTRÉT et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de M. MILLET*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Patrick BERNIER et Gilles LAURENT ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Guy CORNU (*pouvoir reçu de M. THIBAUD*), Pascal DABIN et Frédéric LAUNAY.

Secrétaire de séance : Raymond CHARBONNIER

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 13

Votants : 18

Pouvoirs : 5

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER (*pouvoir donné à M. CHARBONNIER*) ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Jean-Luc BESNIER, Jean-François CHARRIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE (*pouvoir donné à M. GREGOIRE*) et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jean-Michel CLAUDE, Joël JAMIN, Éric LUCAS, Laurent MERCIER et Jacques PRAUD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir donné à M. DERANGEON*), Didier BROUSSARD, Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU et M. Pascal ÉVAIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick PRIN, Cédric BIDON, Claude CAUDAL, Yvan THERY, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. BRARD*) et Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM., Bernard BELLANGER, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Hervé CREMET, Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, et Denis THIBAUD (*pouvoir donné à M. CORNU*), Thierry GRASSINEAU, Pascal PAILLARD, Youssef KAMLI et Vincent YVON.

DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ATLANTIC'EAU

Monsieur le Président présente le document d'orientations stratégiques d'atlantic'eau pour la période 2023-2026

Ce document a été travaillé par le bureau syndical les 10 mai 2023 et 14 juin 2023.

Il a pour vocation de soumettre à l'examen des élus des questions et des éléments de réponses aux enjeux stratégiques de demain et plus particulièrement aux conséquences de la contamination généralisée des ressources et du changement climatique sur le service public de l'eau potable.

Le présent document d'orientations stratégiques couvre l'ensemble de l'activité d'atlantic'eau sur la période 2023-2026. Il englobe des objectifs révélateurs de la gouvernance souhaitée qui sont ensuite déclinés en plans d'actions opérationnels.

Ce document se décline en trois axes majeurs :

Axe stratégique n°1 « Garantir la qualité de l'eau : un enjeu de santé publique »

Objectifs :

- ⇒ Distribuer une eau répondant aux enjeux de santé publique au vu de l'état des connaissances :
 - . respectant a minima les références et les limites de qualité réglementaires
 - . ne dépassant pas la norme de 0,1µg/l pour tout pesticide et ses métabolites qu'ils soient classés « pertinents » ou « non pertinents »
 - . se rapprochant du niveau guide de 25mg/l dans l'eau distribuée pour le paramètre nitrates dans l'eau distribuée
- ⇒ Faire d'atlantic'eau un pôle de référence sur la qualité de l'eau
- ⇒ Par une information transparente sur sa qualité, redonner confiance aux usagers dans l'eau distribuée

Axe stratégique n°2 : « Innover pour garantir la continuité de service et sa résilience »

Objectifs :

- ⇒ Anticiper les évolutions tendanciennes du climat (sécheresse prolongée, crue...) et les événements extrêmes (pollution majeure en Loire...)
- ⇒ Préserver la ressource en eau
- ⇒ Garantir la sécurité sanitaire et protéger les installations contre les actes de malveillance
- ⇒ Eviter les interruptions du service d'alimentation en eau potable par une gestion patrimoniale durable et adaptée

Axe stratégique n°3 :
« Etre acteur du développement durable des territoires »

Objectifs :

- ⇒ Développer un service public de qualité à un prix maîtrisé et soutenable
- ⇒ Anticiper les mutations des territoires
- ⇒ Réduire l’empreinte écologique du service public de l’eau potable
- ⇒ Etre proche des territoires et des usagers

Après avoir débattu des axes stratégiques proposés,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions d’orientations stratégiques d’atlantic’eau pour la période 2023-2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l’unanimité :

- **D’APPROUVER le document des orientations stratégiques d’atlantic’eau pour la période 2023-2026 présenté et joint à la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Michel BRARD



CS_2023_30

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 10/07/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 10/07/2023

informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 044-254401094-20230705-CS_2023_30-DE

Annexe 3

Orientations stratégiques d'atlantic'eau

Période 2023 – 2026

Ce document a été travaillé par le bureau syndical les 10 mai 2023 et 14 juin 2023, puis présenté en comité syndical du 23 juin 2023.

Il a pour vocation de soumettre à l'examen des élus des questions et des éléments de réponses aux enjeux stratégiques de demain et plus particulièrement aux conséquences de la contamination généralisée des ressources en eau et du changement climatique sur le service public de l'eau potable.

Il prolonge et accompagne les décisions majeures mises en œuvre durant les mandats précédents : sécurisation de l'alimentation en eau potable, prise de compétence, intégration des intercommunalités, développement de l'expertise interne...

L'eau est une ressource précieuse, parfois rare, toujours fragile. Aujourd'hui, seulement 11 % des cours d'eau ligériens sont en bon état écologique.

La qualité de l'eau distribuée est un enjeu majeur de santé publique. Construire une vision prospective pour protéger la ressource en eau et la préserver pour les générations futures est indispensable.

La politique d'atlantic'eau s'inscrit plus globalement dans une démarche de développement durable : maintien d'un juste prix pour l'utilisateur, politique d'investissement raisonné, économies d'eau, sobriété énergétique, gouvernance...

Le présent document d'orientations stratégiques couvre l'ensemble de l'activité d'atlantic'eau sur la période 2023-2026 avec une révision prévue en 2027. Il englobe des objectifs révélateurs de la gouvernance souhaitée qui sont ensuite déclinés en plans d'actions opérationnels.

AXE STRATEGIQUE N°1
GARANTIR LA QUALITE DE L'EAU : UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

Contexte : Au vu de la contamination généralisée des ressources en eau, des inquiétudes de la population qui s'interroge sur les impacts sur sa santé, de la difficulté à analyser les micropolluants et à en évaluer leurs potentiels effets conjugués ou « effets cocktails », atlantic'eau mène une politique active, exigeante et innovante en termes de suivi de la qualité de l'eau.

Objectifs :

⇒ **Distribuer une eau répondant aux enjeux de santé publique au vu de l'état des connaissances :**

- . respectant a minima les références et les limites de qualité réglementaires
- . ne dépassant pas la norme de 0,1µg/l pour tout pesticide et ses métabolites qu'ils soient classés « pertinents » ou « non pertinents »
- . se rapprochant du niveau guide de 25mg/l dans l'eau distribuée pour le paramètre nitrates dans l'eau distribuée

⇒ **Faire d'atlantic'eau un pôle de référence sur la qualité de l'eau**

⇒ **Par une information transparente sur sa qualité, redonner confiance aux usagers dans l'eau distribuée**

L'atteinte de ces objectifs nécessite de :

- . Protéger durablement la qualité de la ressource en eau
- . Exiger une eau brute exempte de toutes les molécules qui ont un impact sur la santé et à cet effet :
 - Privilégier dans les zones de captages le non usage des produits contenant des micropolluants, quelle que soit leur utilisation (agricole, industrielle, communale, domestique...)
- . Le cas échéant, adapter le traitement en vue de répondre aux critères de qualité de l'eau distribuée
- . Renforcer le contrôle sanitaire de l'eau en ayant recours à des méthodes innovantes

Actions à mettre en œuvre :

Proposer une stratégie de gestion de la ressource à l'échelle d'atlantic'eau (commission ressource en eau)

Identifier les leviers d'actions associés

Développer les partenariats avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels

Activer les mesures d'accompagnement techniques et financières

Etablir une stratégie foncière

Étudier la mise en place potentielle de cultures/filières agricoles locales favorables à la qualité de l'eau et répondant à une performance économique durable

Favoriser les sources de revenus complémentaires (photovoltaïque...)

Développer l'expertise interne :

S'appuyer sur le travail d'un(e) Ingénieur(e) Recherche et Développement pour améliorer la connaissance sur la qualité de l'eau brute et distribuée (screening, bio-essais...)

Recourir à un comité scientifique indépendant pour accompagner et orienter atlantic'eau dans ses recherches (polluants émergents, transfert dans le milieu...)

Répondre ou recourir à des appels à projets (Anses...)

Mobiliser l'expertise publique (Inrae, Cerema...)

Mobiliser les moyens techniques et financiers pour l'adaptation des filières de traitement afin d'atteindre les objectifs de qualité définis

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 044-254401094-20230705-CS_2023_30-DE

adaptation des filières 

Communiquer sur la qualité de l'eau :

Proposer des outils permettant d'assurer la lisibilité et l'accessibilité des résultats d'analyses (commission analyses de la qualité de l'eau)

Animer des réunions publiques sur la qualité de l'eau

Développer des outils pédagogiques pour redonner confiance dans l'eau du robinet

AXE STRATEGIQUE N°3

ETRE ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Contexte : L'eau est vitale et toute personne physique doit pouvoir en disposer pour ses besoins élémentaires. Atlantic'eau s'inscrit dans une démarche de gestion durable du service basée sur la solidarité territoriale, visant un service public de qualité proche de ses territoires à un prix maîtrisé et soutenable.

Objectifs :

- ⇒ Développer un service public de qualité à un prix maîtrisé et soutenable
- ⇒ Anticiper les mutations des territoires
- ⇒ Réduire l'empreinte écologique du service public de l'eau potable
- ⇒ Etre proche des territoires et des usagers

Actions à mettre en œuvre

Définir une stratégie de tarification du service au regard des attentes tant sur le plan économique, que social et environnemental, améliorer l'accès à l'eau potable pour tous dans une logique sociale (transposition de la directive eau potable de 2020) : établissement d'un plan communal de desserte « eau pour tous » (échéance 12/01/2025)

Adapter les réseaux aux besoins en urbanisation (zonages, PLU, PLUi, Scot, HMUC...)

Participer aux stratégies d'alimentation durable des territoires : plans alimentaires territoriaux en lien avec la protection de la ressource en eau

Contribuer aux solidarités dans le domaine de l'alimentation en eau potable à différentes échelles, du local à l'international (coopération décentralisée)

Protéger le milieu naturel, limiter l'impact du service sur l'environnement :

Développer les énergies renouvelables et de récupération : étude de l'opportunité du déploiement du photovoltaïque ou autres énergies renouvelables

Optimiser le rendement sur les unités de traitement

Intégrer un volet « gestion énergétique » dans les contrats d'exploitation

Avoir des objectifs ambitieux pour réduire l'impact environnemental des projets

Faire d'atlantic'eau un service public d'alimentation en eau potable de proximité et attractif :

Mener une réflexion sur la gouvernance d'atlantic'eau : rôle/devenir et attentes des commissions territoriales, rencontre/échange avec les bureaux communautaires

Développer un plan d'action de communication d'atlantic'eau auprès de ses membres et notamment les EPCI-FP et visant également à entretenir des liens privilégiés avec les communes

Diversifier la communication externe et valoriser les missions/ internet, open-data, représentation auprès d'instances extérieures des syndicats du grand ouest, contribution au développement de via les services L.A Géo Data

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 044-254401094-20230705-CS_2023_30-DE

Favoriser le bien-être au travail :

Renforcer les outils RH, développer les outils métiers et de systèmes d'information adaptés, établir des guides/procédures et contrôle de gestion interne, développer la maîtrise d'œuvre interne afin de mieux maîtriser le coût et la qualité des travaux réalisés sur le réseau, s'appuyer sur un schéma directeur du système d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 044-254401094-20230705-CS_2023_30-DE